



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 3 avril 2026 DÉLIBÉRATION

Rapporteur : Sébastien DE TRUCHIS

Secrétaire de séance : Madame Geneviève CIMORRA

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,

M. Nicolas MALEIG, M. Sami BOURI, Mme Elodie JIMENEZ, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, et M. Patrick NAVARRO, Adjoints,

M. Sébastien DE TRUCHIS, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Geneviève CIMORRA, M. Philippe GARROTÉ, Mme Marie SAYERSE, M. Raymond VILLALBA, Mme Sabine SALLE, M. Jean-Michel IDOÏPE, Mme Céline BODET, M. Joël RESTIF, Mme Maïtena FERRAN, M. Frédéric LOUSTAU, M. Clément SERVAT, Mme Carole LADEUX, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Nadia DUPEROUSSE, M. Michel ADAM, Mme Lydia LAGARONNE, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté.es :

- Mme Anne SAOUTER donne pouvoir à M. Patrick NAVARRO
- Mme Anne BARBET donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ
- Mme Sonia CAMPAGNE donne pouvoir à Mme Sabine SALLE
- Mme Hélène HIEL donne pouvoir à Mme Elodie JIMENEZ

13 – DÉSIGNATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE DEUX CHEF.FES D'ENTREPRISE COMME MEMBRES DE LA COMMISSION DE REVISION DES LISTES ÉLECTORALES POUR LES ÉLECTIONS A LA CHAMBRE DES MÉTIERS

Une Commission municipale de révision des listes électorales pour les élections à la Chambre des Métiers est instituée dans chaque commune.

Elle est constituée de la Maire ou de son.sa représentant.e, du Délégué de l'Administration, d'un.e Chef.fe d'Entreprise et d'un.e Compagnon.ne. A défaut de Compagnon.ne, un.e autre Chef.fe d'Entreprise est désigné.e.

Comme c'est le cas à Oloron Ste-Marie, il y aura donc deux Chef.fes d'Entreprise. Il est proposé de désigner Madame Céline BODET et Monsieur Sébastien DE TRUCHIS.



La désignation des membres de la commission peut être effectuée à main levée sur décision unanime de l'assemblée (article L.2121-21 du CGCT).

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **32 voix pour et 1 abstention (M. Hugo COUCHINAVE)**,

- **DECIDE** de désigner les deux chef.fes d'entreprise comme membres de la commission de révision des listes électorales pour les élections à la Chambre des Métiers par un vote à main levée,
- **DESIGNE** Madame Céline BODET et Monsieur Sébastien DE TRUCHIS comme membres de la Commission Municipale précitée.

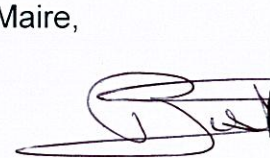

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 3 avril 2026.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 08/04/2026

Mairie d'OLORON-SAINTE-MARIE
64200 (Pyrenées Atlantiques)

La Maire,

Marie-Lyse BISTUÉ